



Version  
1.0

Date de révision:  
05/17/2018

Numéro de la FDS:  
100000001061

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sika® PerFin-305

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : 601, avenue Delmar  
Canada  
Pointe-Claire, QC H9R 4A9  
Sika Canada Inc.  
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Autres dangers

Inconnu.

#### Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.



Version  
1.0

Date de révision:  
05/17/2018

Numéro de la FDS:  
100000001061

---

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Aucun ingrédient dangereux

---

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- |  |  |
|--|--|
| Conseils généraux  | : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.   |
| En cas d'inhalation  | : Amener la victime à l'air libre.   |
| En cas de contact avec la peau                             | : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.   |
| En cas de contact avec les yeux                            | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Retirez les lentilles de contact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.   |
| En cas d'ingestion   | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : Aucun effet important ou danger critique connu.<br>Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.   |
| Avis aux médecins  | : Traiter de façon symptomatique.  |
- 

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |  |   |
|--|---|
| Moyen d'extinction approprié                       | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.   |
| Autres informations                                | : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.  |
- 

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- |   |  |
|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
|---|--|
-



Version  
1.0

Date de révision:  
05/17/2018

Numéro de la FDS:  
100000001061

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Conserver conformément à la réglementation locale.

Matières à éviter : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants                       | No. CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
|----------------------------------|-----------|------------------------------------|---|-----------|
| huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | VEMP (Brouillard)                  | 5 mg/m <sup>3</sup>                               | CA QC OEL |
|                                  |           | VECD (Brouillard)                  | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA QC OEL |

**Mesures d'ordre technique** : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.



Version  
1.0

Date de révision:  
05/17/2018

Numéro de la FDS:  
100000001061

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

#### Protection des mains

Remarques : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.  
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : env. 3.5, (23 °C (73 °F))

Point/intervalle de fusion / Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C (> 212 °F)  
Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible



Version  
1.0

Date de révision:  
05/17/2018

Numéro de la FDS:  
100000001061

---

|  |  |
|--|--|
| Limite d'explosivité, inférieure       | : Donnée non disponible                            |
| Pression de vapeur                     | : 0.01 hPa (0.01 mmHg)                             |
| Densité de vapeur relative             | : Donnée non disponible                            |
| Densité                                | : env. 0.885 g/cm <sup>3</sup> (23 °C (73 °F) ( )) |
| Solubilité                             |  |
| Solubilité dans l'eau                  | : complètement soluble                             |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Donnée non disponible                            |
| Température d'auto-inflammation        | : Donnée non disponible                            |
| Température de décomposition           | : Donnée non disponible                            |
| Viscosité                              |  |
| Viscosité, dynamique                   | : Donnée non disponible                            |
| Viscosité, cinématique                 | : env. > 20.5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)           |
| Propriétés explosives                  | : Donnée non disponible                            |
| poids moléculaire                      | : Donnée non disponible                            |

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |  |
|--|--|
| Réactivité   | : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique   | : Ce produit est chimiquement stable.  |
| Possibilité de réactions dangereuses   | : Stable dans les conditions recommandées de stockage.                             |
| Conditions à éviter  | : Donnée non disponible  |
| Produits incompatibles   | : Donnée non disponible  |
| Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |  |

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.



Version  
1.0

Date de révision:  
05/17/2018

Numéro de la FDS:  
100000001061

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

**Mutagénéicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**IARC** Sans objet

**NTP** Sans objet

**Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.



Version  
1.0

Date de révision:  
05/17/2018

Numéro de la FDS:  
100000001061

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementation nationale

#### TMD (route/train)

Marchandise non dangereuse

### Réglementations internationales

#### IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

#### Code IMDG

Marchandise non dangereuse

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2018

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

### Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit,



Version  
1.0

Date de révision:  
05/17/2018

Numéro de la FDS:  
100000001061

l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet [www.sika.ca](http://www.sika.ca) ou en téléphonant au 514-697-2610.

#### Texte complet d'autres abréviations

|        |  |
|--------|--|
| ADR    | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  |
| CAS    | Chemical Abstracts Service   |
| DNEL   | Derived no-effect level  |
| EC50   | Half maximal effective concentration   |
| GHS    | Globally Harmonized System   |
| IATA   | International Air Transport Association  |
| IMDG   | International Maritime Code for Dangerous Goods  |
| LD50   | Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)   |
| LC50   | Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)   |
| MARPOL | International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978  |
| OEL    | Occupational Exposure Limit  |
| PBT    | Persistent, bioaccumulative and toxic  |
| PNEC   | Predicted no effect concentration  |
| REACH  | Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC   | Substances of Very High Concern  |
| vPvB   | Very persistent and very bioaccumulative   |

CA / 3F